



Délibération numéro	2024/91	
NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	21
Vote par procuration		03
Date convocation	12/06/2024	
Date de publication	25/06/2024	

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 18 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre
et le dix-huit juin,
à 19 heures,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de : Monsieur Denis TURREL, Maire.

Présents : MM. Denis TURREL, Marie-Caroline TEMPESTA, Ali BENARFA, Madeleine LIBRET-LAUTARD, Corinne GOUZY, Rémi RAMOND, Sandra DA SILVA, Elias TAYIAR, Jacques GAILLAGOT, Martine LAGARDE, Huguette DEDIEU, Franck QUIN, Stéphane LE BRUN, Laurence CANITROT, Sandra LACOSTE, Fabrice COT, Marcella VALLANIA. Emilie BLANIC, Bastien HO, Marion GÉLIS, Julien GLINKOWSKI.

Procurations : M. Didier GENTY donne procuration à Mme Marion GÉLIS, Mme Sophie RENARD donne procuration à M. Bastien HO, Mme Corinne MASSA donne procuration à M. Julien GLINKOWSKI.

Absents excusés : MM. Michel VIGNES, Didier GENTY, Sophie RENARD, Corinne MASSA, Cédric HAMMER.

Absents : MM. Bernard BARRAU, Pierre HELLÉ, Corinne PONS.

A été nommé secrétaire : M. Julien GLINKOWSKI

Objet : **Accroissement temporaire d'activité période scolaire 2024/2025**

Monsieur le Maire explique que pour la période scolaire 2024/2025, comme pour les années précédentes, un accroissement temporaire d'activité (article L 332-23 1° du code général des collectivités) nécessite le recours à des agents contractuels sur la période :

- Service entretien bâtiments selfs : 6 adjoints techniques à temps non complet (26h), pour la période scolaire 2024/2025, à compter du 29/08/2024 au 28/08/2025.
- Service entretien bâtiments selfs : 4 adjoints techniques à temps non complet (20h), pour la période scolaire 2024/2025, à compter du 29/08/2024 au 28/08/2025.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de recourir à des agents contractuels pour la période scolaire 2024/2025.

Après délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour recourir à 10 agents contractuels pour le service entretien bâtiments selfs durant la période scolaire 2024/2025 :
 - 6 postes d'adjoints techniques à temps non complet de 26 heures hebdomadaires pour la période scolaire 2024/2025, à compter du 29/08/2024 au 28/08/2025.
 - 4 adjoints techniques à temps non complet 20h, pour la période scolaire 2024/2025, à compter du 29/08/2024 au 28/08/2025.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance
Julien GLINKOWSKI

Le Maire,
Denis TURREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans le délai de deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse dans un délai de deux mois au recours gracieux vaut rejet implicite.